

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à p	oart :	20	урож	HQ	*Parameter	147
Déposé le : _	26	.05.	2	0		
Scanné le :						

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion a une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.
- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important: sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique. **Délai de réponse dès le renvoi au CE**: une année

Titre de la motion

Mise à 0% de l'intérêt moratoire sur acomptes 2020 et les soldes de taxation 2019, pour les personnes physiques.

Texte déposé

Le 8 avril dernier, le Conseil d'Etat a ramené le taux d'intérêt sur les intérêts moratoires sur acomptes fiscaux 2020 à 0% pour les personnes morales, afin d'atténuer les effets de la crise économique provoquée par le Covid-19. La mesure est pertinente.

Tous les contribuables subissent cependant les conséquences du manque de liquidités qu'induit la crise économique actuelle, pas seulement les personnes morales. Sachant que cette problématique est quasi générale, même si elle peut être plus ou moins sensible suivant la situation particulière de chacun, la suppression des intérêts moratoire fiscaux doit elle aussi être généralisée quels que soient les acteurs économiques auxquelles elle s'applique.

Afin de garantir l'égalité de traitement de tous les contribuables, le groupe PLR invite le Conseil d'Etat à supprimer également les intérêts moratoires courant sur les acomptes 2020 des personnes physiques, depuis le 16 mars 2020, date à laquelle il a prononcé l'état de nécessité, jusqu'à fin 2020, ainsi que sur le solde d'impôt 2019 éventuellement dû après décision de taxation. Cette disposition ne devra être applicable qu'aux contribuables à jour avec le paiement de leurs impôts à fin 2019.

Cette mesure ne permettra certes pas de résoudre les problèmes de trésorerie auxquels les gens sont confrontés, tant s'en faut. Elle permettra toutefois, tout en maintenant les échéances fiscales, de maintenir une capacité de pouvoir d'achat, aussi modeste soit-elle, en cette période complexe.

Commentaire(s)

<u>Commentane(s)</u>	
Conclusions	
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)	
(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures	X
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures	
(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE	
(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commi	ssion parlementaire
Nom et prénom de l'auteur :	Signature :
Gérard MOJON au nom du groupe PLR	
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :	Signature(s)

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin grandconseil@vd.ch

Cha G. Mgs

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Evéquoz Séverine
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy X
Bezençon Jean-Luc	Cretegny Laurence	Gay Maurice X
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc X
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François 🗡	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard X	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick X
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Mahaim Raphaël	Petermann Olivier ≺	Stürner Felix
Marion Axel	Podio Sylvie	Suter Nicolas X
Masson Stéphane	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Räss Etienne	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Richard Claire	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal X
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges X
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zwahlen Dierre